



Université 20 août 1955-Skikda

---

**Institut des Sciences  
et Techniques Appliquées**

**Année universitaire: 2024/2025**



# Risques professionnels et moyens de protection



# Intervenante



**Dr. Hanane OMEIRI**

**Titulaire d'un doctorat en sécurité industrielle et actuellement enseignante à l'université de Skikda.**



# Fiche-contact



## Etablissement

Université du 20 Août  
1955 Skikda

## Institut

Sciences et techniques  
appliquées

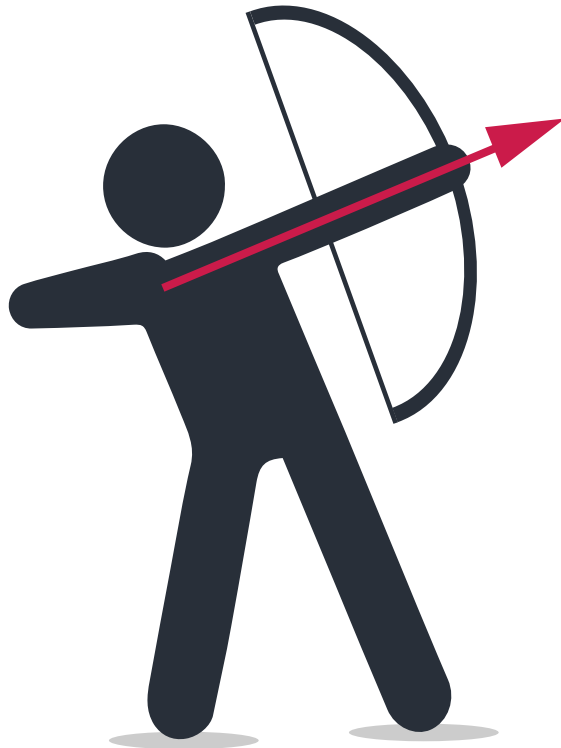
## Email

[h.omeiri@univ-skikda.dz](mailto:h.omeiri@univ-skikda.dz)

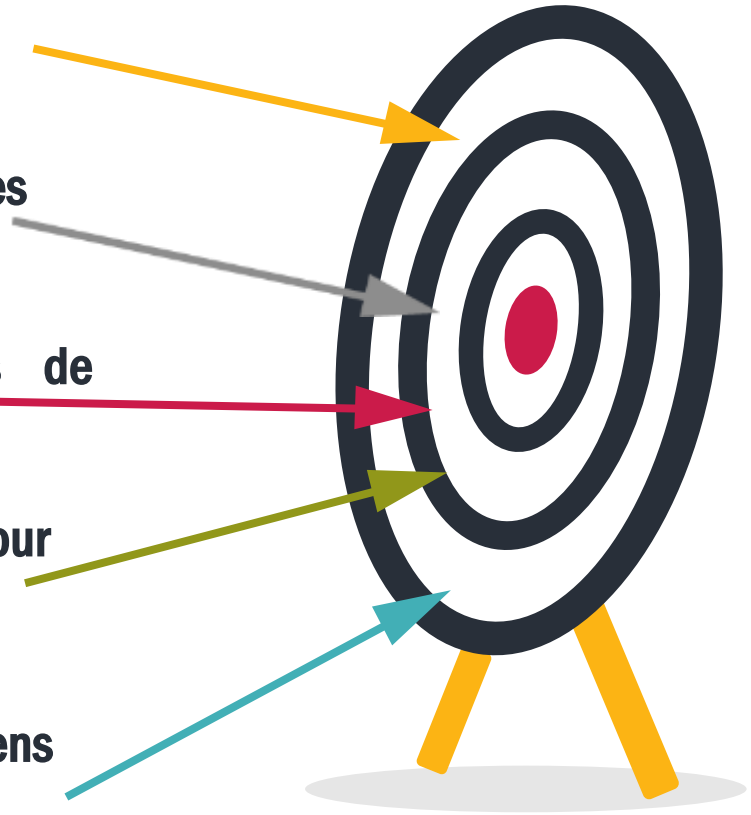
# Détails de la matière

- **Unité d'enseignement UEM 1**
- **Matière** : Risques professionnels et moyens de protection
- **Crédits** : 4
- **Coefficient** : 3
- **Volume horaire**: 45 heures
- **Mode d'évaluation** : Contrôle continu: 40%, Examen : 60%.

# Objectifs globaux



- 01** Identifier les sources de danger
- 02** Connaitre les différents risques professionnels
- 03** Désigner les équipements de protection
- 04** Choisir le moyen approprié pour chaque risque
- 05** Recommander d'autres moyens de protection



# Contenu de la matière

**01** Risques professionnels :  
bruit, vibrations,  
risque mécanique, ...



**02** Réglementation



**03** Protection individuelle



**04** Protection Collective

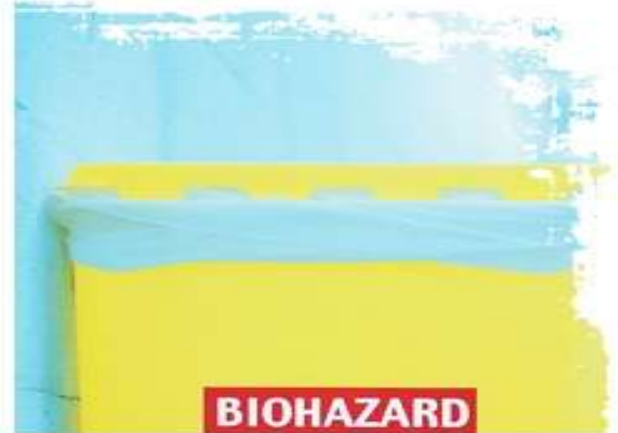




# Public cible

**Ce cours est dédié aux étudiants de 1<sup>ère</sup> année Master; spécialité Sécurité des procédés pétroliers et gazières**





# Contexte et enjeux – L'EvRP est une nécessité

**Sources de danger**  
**Atteintes aux personnes**  
**Atteintes aux biens**  
**Atteintes à l'environnement**

1

## Constat

**Accidents majeurs**  
**Accidents du travail**  
**Maladies professionnelles**  
**Dégradation de l'environnement**

2



4

## Nécessité

**L'évaluation des risques professionnels est un investissement et une opportunité, non pas une dépense.**

3

**Economique: coûts directs (AT, MP) et indirects (temps perdu après un accident, baisse de production).**

**Social et sociétal: aspect éthique, démotivation du personnel (mauvaises conditions de travail), atteinte à l'image de l'entreprise (surtout en ce qui concerne l'aspect environnemental).**

**Juridique: responsabilités, pénalités.**

**Enjeux**



Activités industrielles



Risques industriels

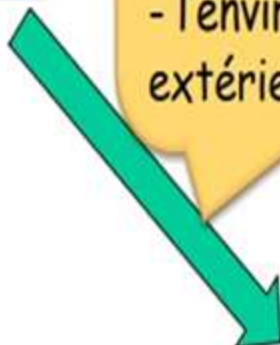
Impact sur les salariés



Risques professionnels

- Gravité : faible
- Probabilité: élevée

Impact sur :  
- les biens  
- les populations avoisinantes  
- l'environnement extérieur



Risques environnementaux

- Gravité : importante
- Probabilité: faible



- Les risques professionnels peuvent découler d'une activité mal maîtrisée, de postures contraignantes ou encore de l'utilisation de produits chimiques. Ils peuvent être à l'origine de dommages corporels ou psychologiques, de maladies, et avoir des effets immédiats.
- ✓ Bien connaître l'ensemble des risques susceptibles de se produire au sein de l'entreprise est donc impératif pour mieux les prévenir.

En fonction de l'activité de l'entreprise, les risques professionnels sont de différentes natures :

- **Mécaniques** : heurts, écrasements, coupures et perforations, projections, contraintes posturales, gestes répétitifs ;
- **Physiques** : vibrations, niveau sonore, température, intempéries, niveau d'éclairage, qualité de l'air, incendie et explosion ;
- **Chimiques** : exposition à des substances chimiques, produits gazeux, cancérigènes, mutagènes, toxiques, corrosifs, irritants, allergisants ;
- **Biologiques** : exposition à des agents infectieux et allergisants par piqûre, morsure, inhalation ;
- **Radiologiques** : existence de radiations ionisantes, de rayonnements laser et/ou électromagnétiques ;
- **Psychologiques** : agression physique ou verbale, stress, charges excessives.

- **Qu'est ce qu'une situation dangereuse ?**
  - Lorsqu'un secouriste du travail doit porter secours à un collègue**
  - Lorsqu'un salarié ne porte pas ces équipements de protection individuelle**
  - Lorsqu'une personne est exposée à un danger**
- **La meilleure façon de supprimer le risque est de:**
  - supprimer le danger**
  - retirer l'opérateur**
  - renforcer les consignes de sécurité**
- **Faire de la prévention c'est:**
  - Prendre un ensemble de mesures destinées à éviter un accident qu'on peut prévoir.**
  - Prévenir les secours spécialisés lorsqu'un accident s'est produit.**
  - Défendre quelqu'un contre un danger.**
- **Qui doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé de son personnel dans une entreprise ?**
  - L'employeur.**
  - Le (a) chef de service.**
  - La responsable des ressources humaines.**



# Risques professionnels

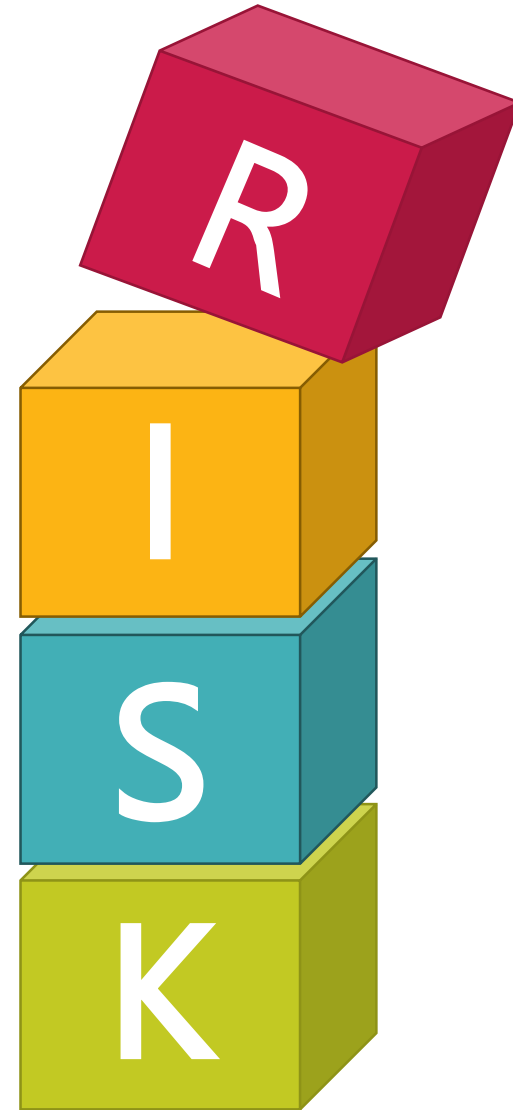
DANGER  
Biological hazard



# Définition

Les risques professionnels représentent **tout risque ayant pour origine l'activité professionnelle**, c'est à dire le travail rémunéré, indispensable pour vivre de nos jours.

Tout phénomène, **tout événement** qui apparait en **milieu de travail** et **qui présente un danger** pour l'homme est appelé un risque professionnel.



# Bruit au travail

- le bruit en milieu professionnel demeure à l'origine de manifestations cliniques diverses dont la plus fréquente est la surdité professionnelle qui demeure une pathologie d'actualité malgré le développement des techniques de protection collective et la mise en œuvre de moyens de protection individuelle. Elle est grave par son caractère irréversible et par son évolution inéluctable vers le handicap avec toutes ses répercussions sanitaires, sociales et professionnelles.
- **Bruit:** une vibration de l'air qui se propage et qui produit une sensation auditive (*son*) considérée comme désagréable ou gênante. Le bruit n'a pas de fréquence bien définie.



# Effets du bruit sur la santé et la sécurité

## 1. Effets auditifs du bruit

✓ **Surdit  post-traumatique (accident acoustique)**: perte auditive uni ou bilat rale qui survient suite   un traumatisme sonore ( clatement, explosion, ph nom ne de blast). Elle peut s'accompagner d'**acouph nes** ou de **vertiges** en cas d'atteinte **neurosensorielle** associ e. L' volution peut  tre spontan ment favorable ou n cessite une prise en charge chirurgicale.

### **Conduite   tenir en cas de surdit  post-traumatique :**

1. constater la perte auditive par la parole et  ventuellement par audiom trie,
2. faire un examen otoscopique   la recherche d'un h motympan, d'une plaie du conduit auditif externe (CAE), d'une perforation tympanique, ...
3. rechercher des l sions associ es : paralysie faciale, ...
4. d buter un traitement m dical en urgence,
5. adresser la victime vers une consultation sp cialis e,
6. d clarer l'accident de travail.

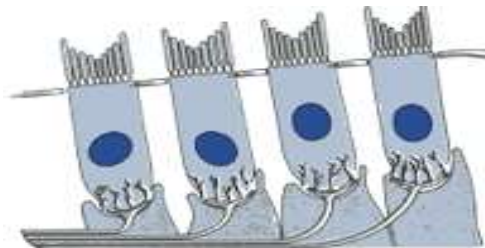
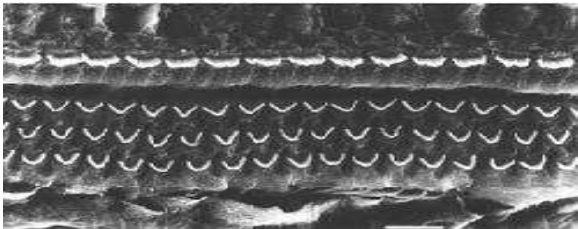
# Effets du bruit sur la santé et la sécurité

✓ **Fatigue auditive:** baisse de l'acuité auditive temporaire (élévation temporaire des seuils d'audition, de l'ordre de 5 à 10 dB(A)) et/ou la production d'acouphènes dues à une surexposition au bruit. Elle constitue l'un des signes précurseurs d'une surdité définitive chez le travailleur. À la fin d'une journée de forte exposition au bruit, le travailleur ressent une difficulté à entendre, sa voix lui semble lointaine avec l'impression d'oreilles bouchées. Après un repos de plus de 12 heures, tout redevient normal. Si ce phénomène se reproduit tous les jours, un déficit auditif s'installe et la récupération devient difficile.



# Effets du bruit sur la santé et la sécurité

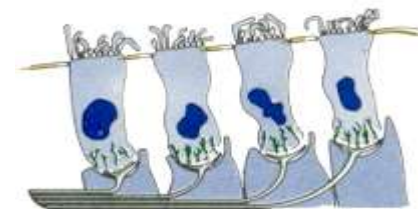
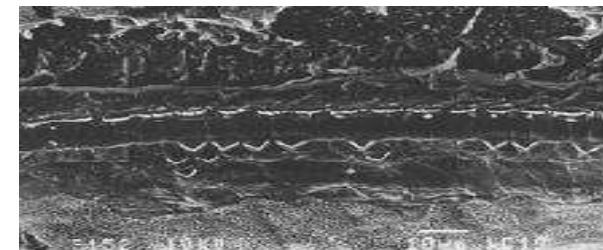
✓ **Surdit  professionnelle:**  levation du seuil auditif par atteinte cochl aire. L'exposition r p t e   des niveaux sonores  lev s d truit peu   peu les **cellules cili es** de l'oreille interne et conduit   une perte auditive progressive et insidieuse. En effet, la perte d'audition passe inaper ue au d but car elle appara t d'abord dans les fr quences aigu s peu utilis es dans la vie courante, autour de 4000   6000 Hz. Ce n'est que lorsqu'elle gagne progressivement les fr quences moyennes, celles de la conversation, que l'on s'en rend compte. Le besoin de faire r p ter son interlocuteur, la n cessit  d'augmenter le volume de la t l vision, des difficult s de compr hension en groupe sont autant de signes imposant une visite chez un ORL. Cette surdit  de perception est irr versible.



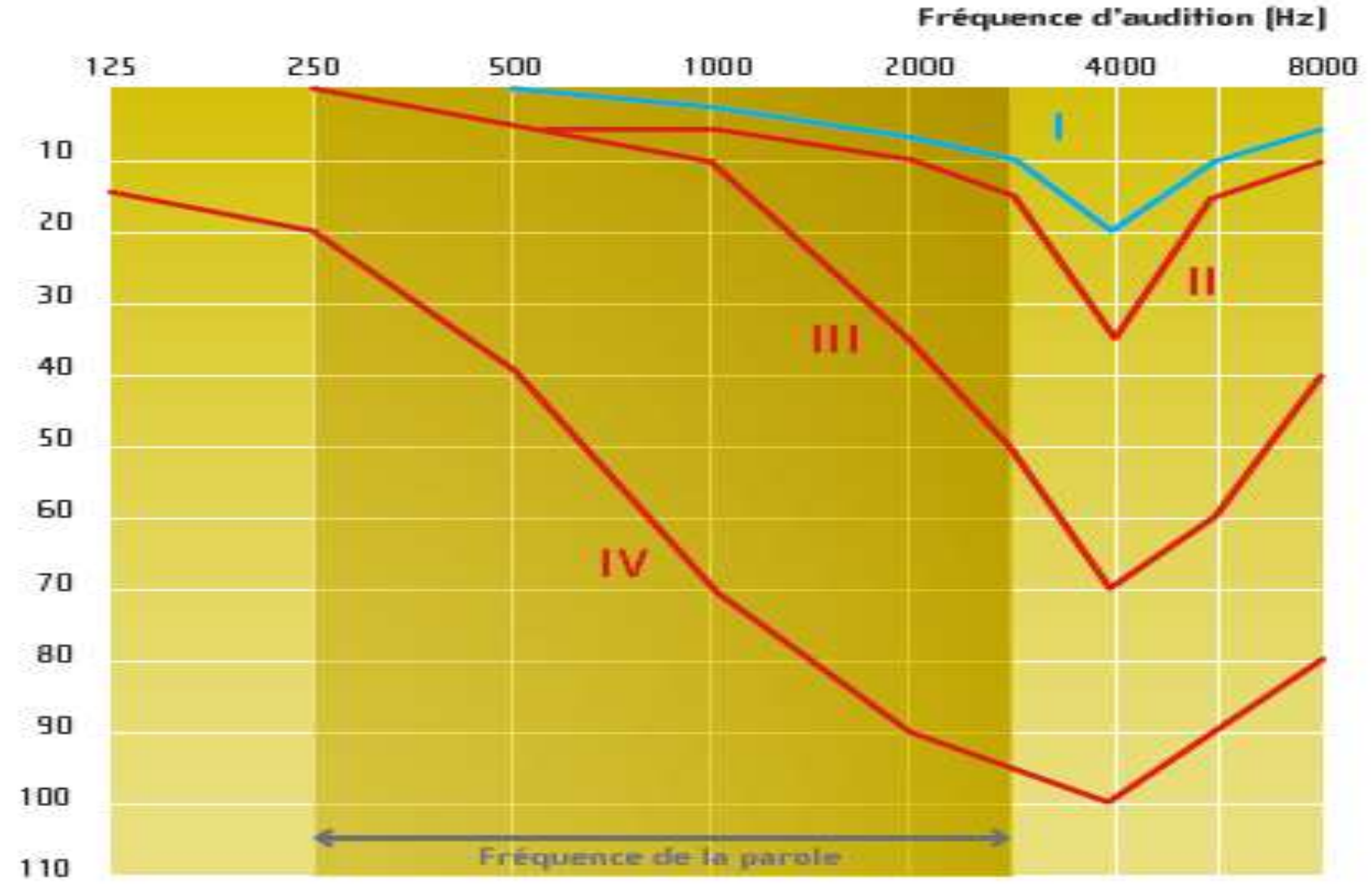
Sollicitations trop intenses et/ou trop longtemps



**Destruction progressive, IRREMEDIABLE de cellules**



# Effets du bruit sur la santé et la sécurité



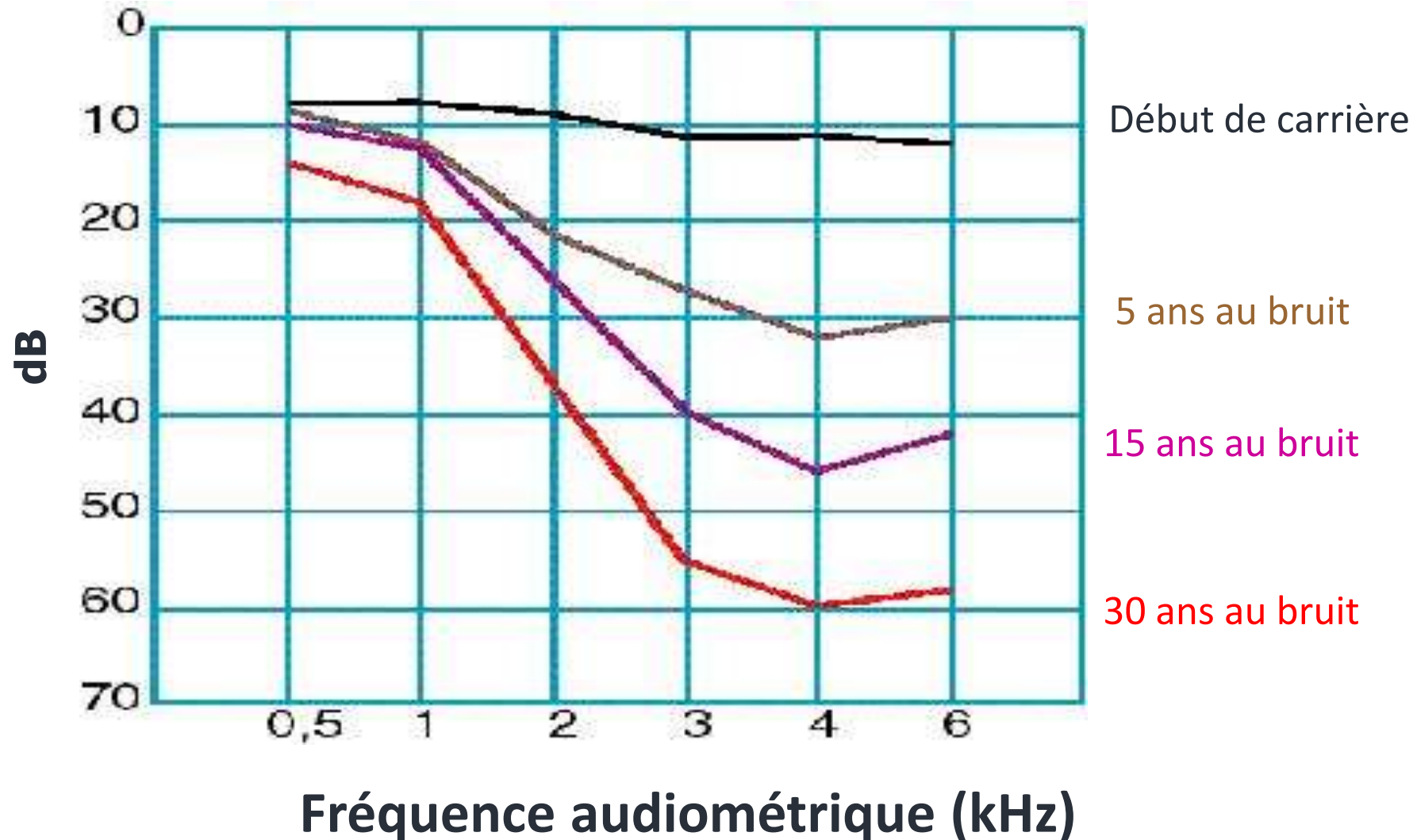
Perte d'audition [dB]

- Fatigue auditive
- Evolution de la surdité professionnelle

- I Stade de surdité latente
- II Stade de surdité débutante
- III Stade de surdité confirmée
- IV Stade de surdité sévère

# Effets du bruit sur la santé et la sécurité

*Exemple : suivi durant 30 ans de l'audition d'un travailleur exposé à 95 dB(A)*



# Effets du bruit sur la santé et la sécurité

❑ **Remarque:** il existe, en milieu de travail, d'autres agents, autres que le bruit qui peuvent entraîner ou aggraver une perte auditive, tels que :

- ✓ Les produits chimiques ototoxiques (solvants aromatiques, monoxyde de carbone, acide cyanhydrique, métaux lourds, ...).
- ✓ Les agents biologiques (streptococcus ...).

# Effets du bruit sur la santé et la sécurité

2. **Effets extra-auditifs du bruit.** Le bruit est un agent stressant qui affecte non seulement l'oreille, mais l'organisme tout entier. Il peut être responsable de :

## ✓ Effets neuropsychiques et cognitifs :

- céphalées, irritabilité, anxiété, troubles de l'humeur, troubles de la concentration, perte de la mémoire, altération des fonctions cognitives, diminution de la vigilance, troubles du comportement, baisse de l'adaptation aux tâches à exécution rapide.

- **perturbation du sommeil** : diminution du sommeil paradoxal, réveils nocturnes.

> Le sommeil comporte **4 à 5** cycles de **1 h 30 à 2 h** chacun.

> **Les stades I et II** sont définis par un sommeil lent et léger permettant le repos, puis **les stades III et IV** constituent le sommeil lent profond nécessaire pour la récupération physique et la sécrétion des hormones de croissance et enfin **le stade V** est celui de sommeil paradoxal permettant la récupération psychique.

# Effets du bruit sur la santé et la sécurité

- ✓ **Effets cardiovasculaires** : tels que la modification du rythme cardiaque, l'augmentation de la fréquence cardiaque, de la pression artérielle diastolique, de la fréquence respiratoire, vasoconstriction.
- ✓ **Effets digestifs** se manifestant par des troubles peu spécifiques de type dyspepsique, hypersécrétion gastrique.
- ✓ **Effets visuels** : vision nocturne perturbée, difficulté pour apprécier la profondeur, les contrastes, dilatation pupillaire...
- ✓ **Effets hormonaux** : élévations des corticoïdes, des catécholamines, et tendance à l'hypoglycémie.
- ✓ **Effets psychosociaux**: sont nombreux tant à la maison qu'au travail. Non reconnue par l'entourage et par la société, la surdité est un problème caché qui se vit au quotidien dans des conditions de **silence et de retrait**. Bien souvent, le travailleur en perte d'audition cache sa situation fait face à une capacité réduite d'écoute et de communication, ce qui diminue sa qualité de vie.

# Effets du bruit sur la santé et la sécurité

## ✓ Majoration du risque d'accidents de travail:

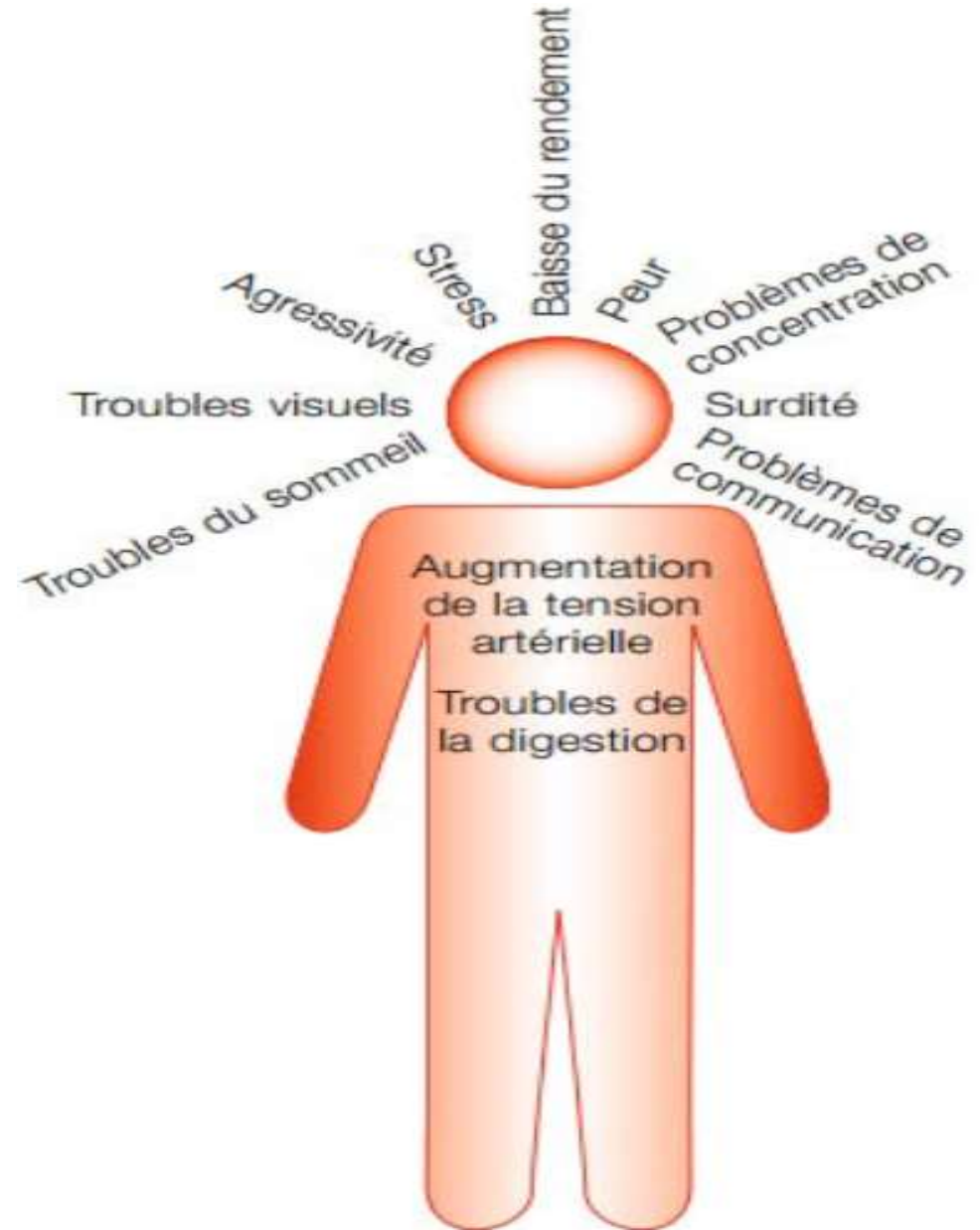
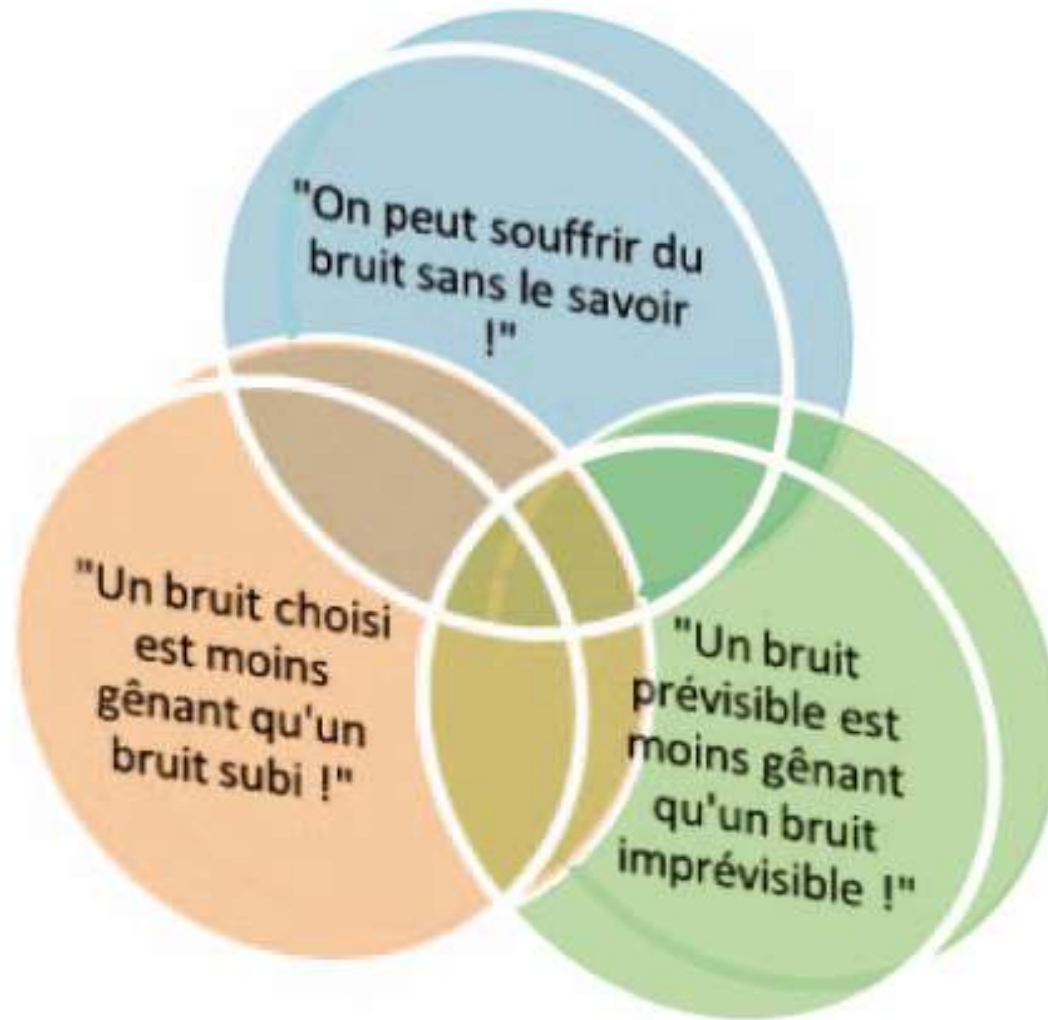
- le bruit perturbe la communication entre les personnes
- masque les avertisseurs sonores de danger (par exemple, avertisseurs de recul sur certains véhicules): **effet de masque**.
- contribuer au stress lié au travail et accroître ainsi le risque d'erreurs.
- détourne une partie de l'attention du travailleur (distraire les travailleurs) et fait baisser sa capacité de concentration.

👉 Le bruit détériore la performance des travailleurs dans les tâches cognitives, surtout lorsqu'elles sollicitent la mémoire à court terme.

👉 On recommande 55 dB(A) maximum pour un travail nécessitant une attention soutenue.



# Effets du bruit sur la santé et la sécurité



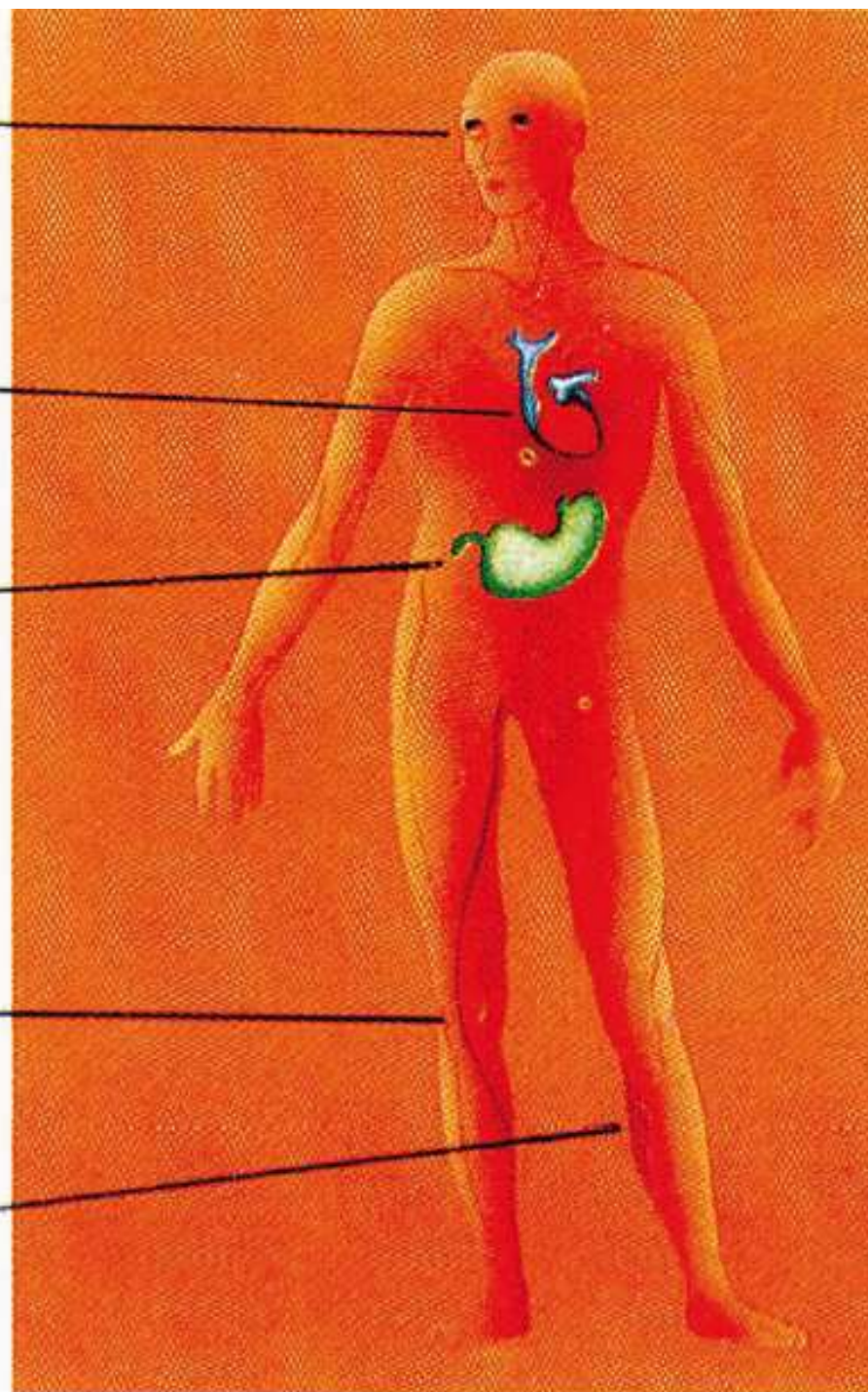
Réduction du champ visuel

Palpitations cardiaques

Troubles gastro-intestinaux

Élévation de la tension artérielle et contraction des vaisseaux sanguins

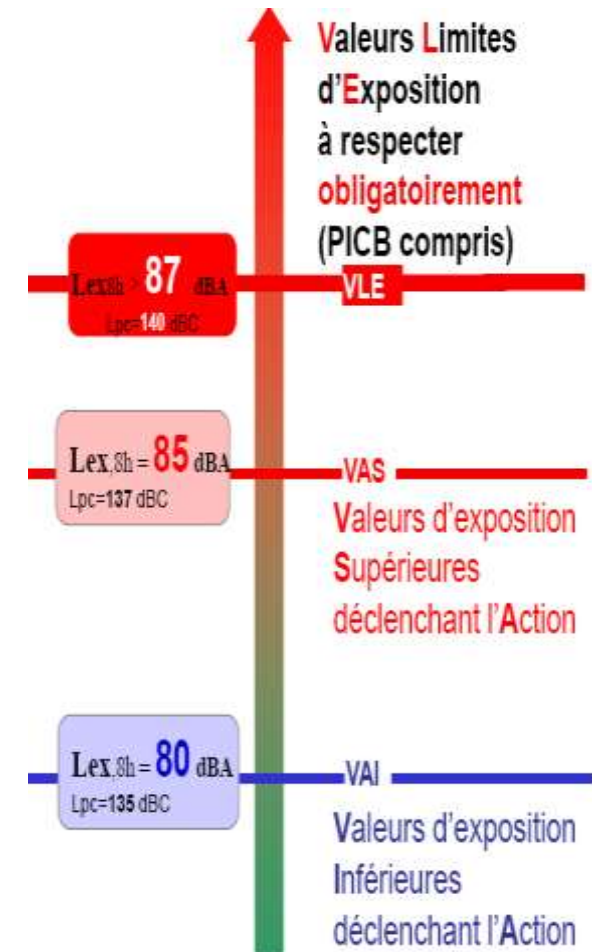
Contraction des muscles



# Valeurs limites (réglementation)

## Valeurs réglementaires relatives au bruit en milieu de travail

Valeurs d'exposition	Niveau d'exposition quotidienne au bruit <i>Lex</i>	Niveau de pression acoustique de crête <i>Lpc</i>	Précisions article R4431-3 du Code du Travail
Valeur Limite d'Exposition (VLE)	87 dB (A)	140 dB (C)	Tient compte de l'atténuation des protections individuelles
Valeurs d'Exposition Supérieures déclenchant l'action de prévention	85 dB (A)	137 dB (C)	Ne tient pas compte de l'atténuation des protections individuelles
Valeurs d'Exposition Inférieures déclenchant l'action de prévention	80 dB (A)	135 dB (C)	Ne tient pas compte de l'atténuation des protections individuelles



# Valeurs limites (reglementation)

## Les seuils d'exposition sonores selon la réglementation Européenne

Seuils déclenchant l'action de prévention	Paramètres	Nouvelle réglementation	Actions de prévention
Valeur d'exposition inférieure	Exposition moyenne ( $L_{Ex,8h}$ )	80 dB (A)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise à disposition de PICB</li><li>- Information et formation</li><li>- Audiométrie préventive proposée</li></ul>
	Niveau de crête ( $L_{p,c}$ )	135 dB (C)	
Valeur d'exposition supérieure	Exposition moyenne ( $L_{Ex,8h}$ )	85 dB (A)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mesures technique de réduction de l'exposition au bruit</li><li>- Signalisation</li><li>- Utilisation de PICB</li><li>- Audiométrie périodique</li></ul>
	Niveau de crête ( $L_{p,c}$ )	137 dB (C)	
Valeur limite d'exposition (VLE en tenant compte des PICB)	Exposition moyenne ( $L_{Ex,8h}$ )	87 dB (A)	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>A ne dépasser en aucun cas</b></li><li>- Mesures de réduction d'exposition sonore immédiate</li></ul>
	Niveau de crête ( $L_{p,c}$ )	140 dB (C)	

# Vibrations mécaniques

*Et pour faire simple...*

Tout salarié susceptible d'utiliser dans le cadre de son travail des outils ou machines portatives ou guidées à la main générant des vibrations et/ou des conducteurs d'engin



# Définition

□ **Mouvements et secousses mécaniques** transmis directement au corps des opérateurs en contact avec une machine par le biais des poignées, du volant ou des manettes, du siège, voire du plancher. On distingue **deux modes d'exposition** :

1. Les **vibrations main-bras**: transmises aux membres supérieurs, telles que lors de l'utilisation de machines portatives (marteau piqueur, ponceuse, ...)
2. Les **vibrations corps entier**: transmises à l'ensemble du corps, lors de la conduite d'un véhicule ou d'un engin de chantier, de transport ou de manutention .

**Remarque:** les effets sur la santé, selon le mode d'exposition, ne sont pas les mêmes.

# Vibrations transmises au système main-bras



# Vibrations main-bras : Types d'outils vibrants



Rotatifs

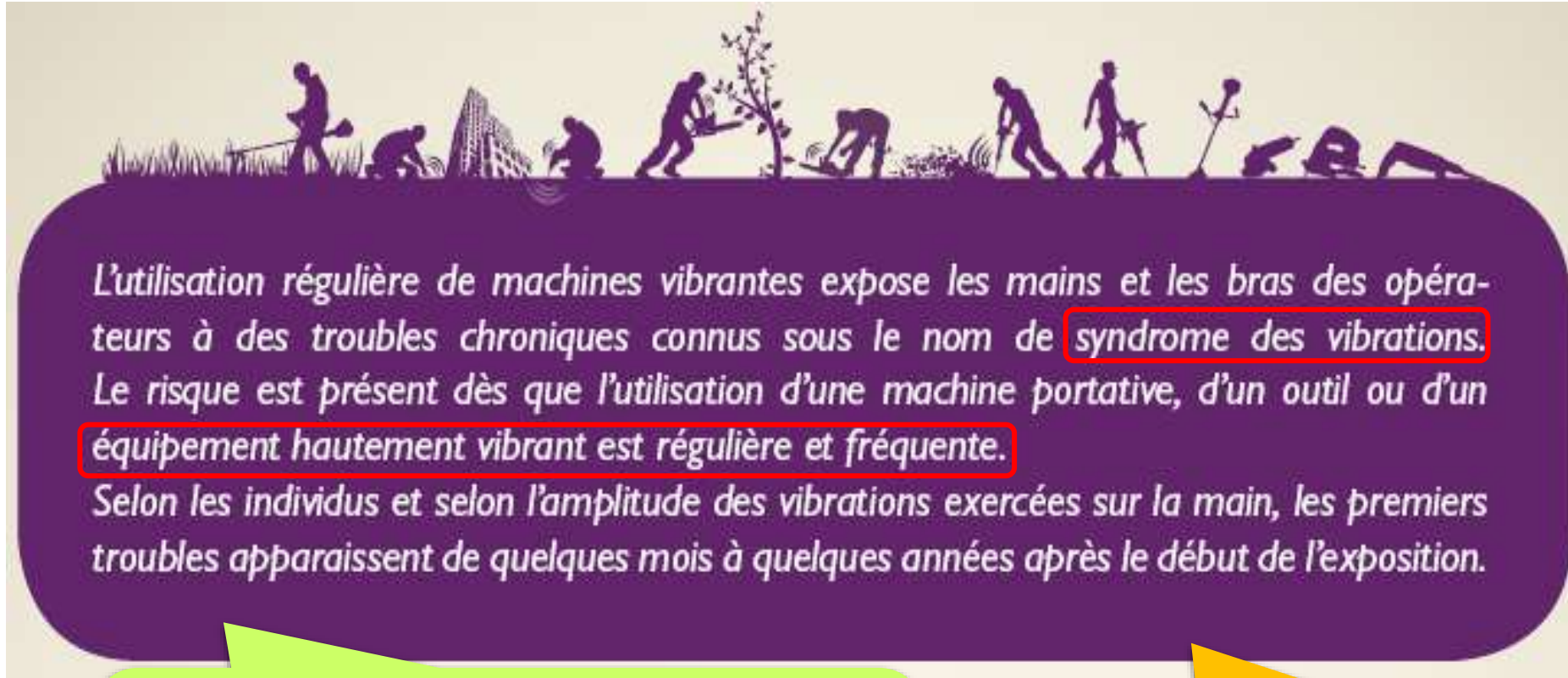


Percutants



Roto-percutants

# Vibrations main-bras : Effets sur la santé



- ✓ Troubles vasculaires
- ✓ Lésions ostéo-articulaires
- ✓ Troubles neuro-musculaires

Plus de 10%  
des salariés  
sont exposés

# Vibrations main-bras : Effets sur la santé

1. Perturbations de la circulation sanguine (**troubles vasculaires**): *syndrome de Raynaud* (maladie des doigts blancs ou des doigts morts).



✓ Au début de la maladie: le travailleur éprouve des picotements dans les doigts .

✓ Si l'exposition régulière continue: la personne peut souffrir d'attaques périodiques au cours desquelles les doigts changent de couleur après une exposition au froid. Dans les cas légers, les blanchiments et les engourdissements ne concernent que les extrémités des doigts. Les conditions devenant plus sévères, le blanchiment concernera tout le doigt. Les crises peuvent durer une heure et causer une perte de dextérité, une perte de la sensation tactile et une diminution de la force. Dans les cas les plus sévères, la circulation est modifiée de façon permanente et les doigts deviennent bleu foncé.

✓ **Attention: ceci peut interférer avec le travail à accomplir et accroître le risque de survenue d'un accident : lâcher d'objet, blessure avec un outil, chute....**

# Vibrations main-bras : Effets sur la santé

## 2. Atteintes du système nerveux (**troubles neurologiques**):

Les vibrations transmises aux membres supérieurs peuvent provoquer l'apparition de sensations *d'engourdissement et de picotements des doigts et des mains*.

Les atteintes du système nerveux peuvent être simultanées ou non aux perturbations de la circulation sanguine. Elles se manifestent sous la forme d'une **moindre sensation du toucher** et de **la perception du chaud et du froid**, d'une diminution de la préhension et d'une perte de la dextérité manuelle.

# Vibrations main-bras : Effets sur la santé

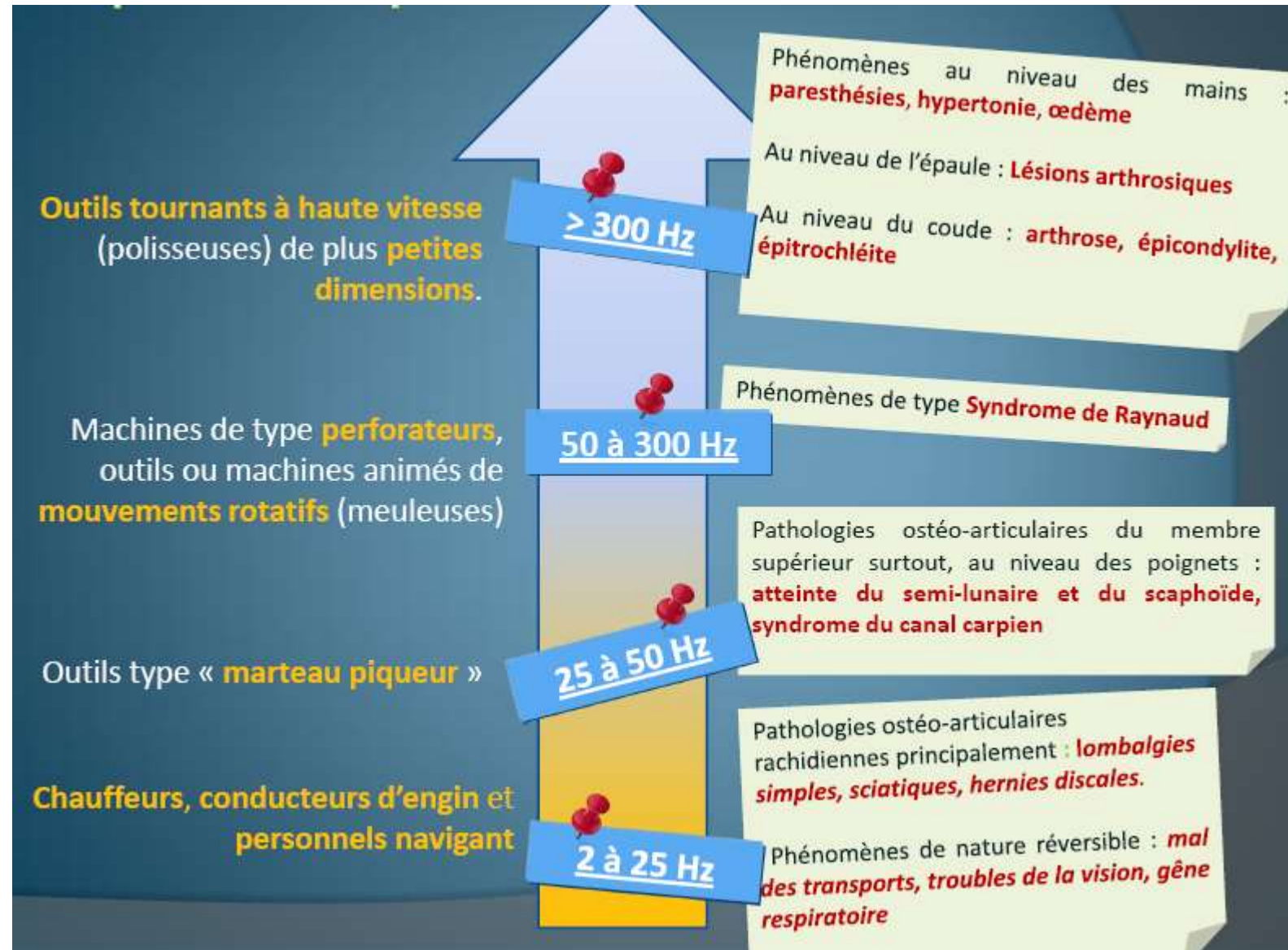
## 3. Troubles ostéo-articulaires du poignet et du coude (**troubles musculo-squelettiques**) :



Les salariés exposés de façon prolongée à des vibrations peuvent souffrir de **douleurs dans les mains et les bras** accompagnées d'une **diminution de leur force musculaire**. Ces troubles ostéoarticulaires sont observés chez les opérateurs effectuant régulièrement un travail impliquant des contraintes physiques élevées.

- ✓ **Arthrose du coude**
- ✓ **Ostéonécrose du semi lunaire (maladie de Kienböck):** Il s'agit d'une nécrose aseptique du semi-lunaire (os carpien). L'os insuffisamment irrigué se fragilise. Cette maladie se manifeste par une douleur du poignet, une limitation des mouvements d'extension, une douleur à la palpation de la fossette dorsale du carpe.
- ✓ **Ostéonécrose du scaphoïde carpien (maladie de Köehler):** consécutive à un choc sur le talon de la main (dû à une chute par exemple) et dont l'évolution serait aggravée par l'exposition aux vibrations.
- ✓ **Maladie de Dupuytren:** affection des tissus de la paume de la main.
- ✓ **Tendinite:** inflammation des tendons.

# Vibrations main-bras : Effets sur la santé



# Vibrations transmises à l'ensemble du corps



# Vibrations corps entier: Types de machines vibrantes



Chariots élévateurs  
et transpalettes



Véhicules de  
transport routier



Véhicules de chantier



Véhicules miniers

# Vibrations corps entier: Effets sur la santé

La conduite régulière d'un véhicule ou d'un engin de chantier, de transport ou de manutention peut exposer les salariés à des niveaux élevés de vibrations. Transmises à l'ensemble du corps, ces vibrations peuvent favoriser la survenue de douleurs particulièrement au niveau du dos.

- ❑ **Lombalgie:** douleurs lombaires
- ❑ **Hernies discales**
- ❑ **Dégénérescence précoce de la colonne vertébrale**
- ❑ **Douleurs au niveau du cou et des épaules.**
- **position assise dans des postures contraignantes,**
- **position assise prolongée,**
- **torsion fréquente de la colonne vertébrale,**
- **rotation ou inclinaison maintenue ou fréquente de la tête,**
- **manutention manuelle fréquente,**
- **mouvements imprévus,**
- **montée et descente répétées de l'engin.**

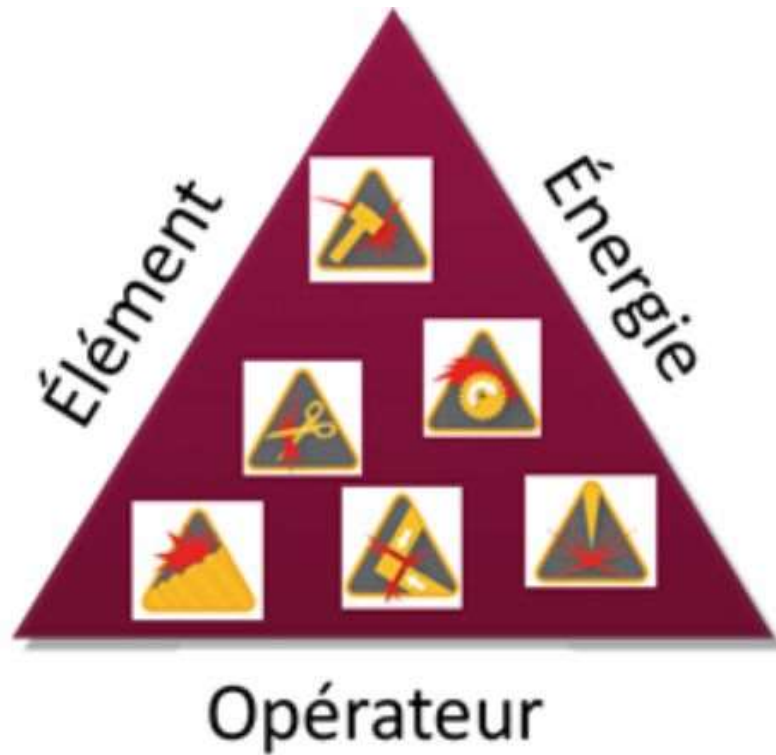


# Risque mécanique

Il y a risque mécanique chaque fois qu'un **élément matériel en mouvement** peut entrer en **contact** avec une **partie du corps humain** et provoquer une **blessure**. **Réciproquement**, une partie du corps humain en mouvement peut entrer en contact avec un élément matériel (exemple : chute).

Dans le cas d'une machine, l'élément matériel peut être:

- L'outil
- Un organe de transmission
- Une pièce qui est travaillée



# Risque mécanique

Les personnes exposées aux risques mécaniques liés aux machines peuvent être:

- L'opérateur lui-même
- Toute personne intervenant sur la machine (régleur)
- Toute autre personne se trouvant dans l'environnement

Pour détecter le risque mécanique, il faut donc:

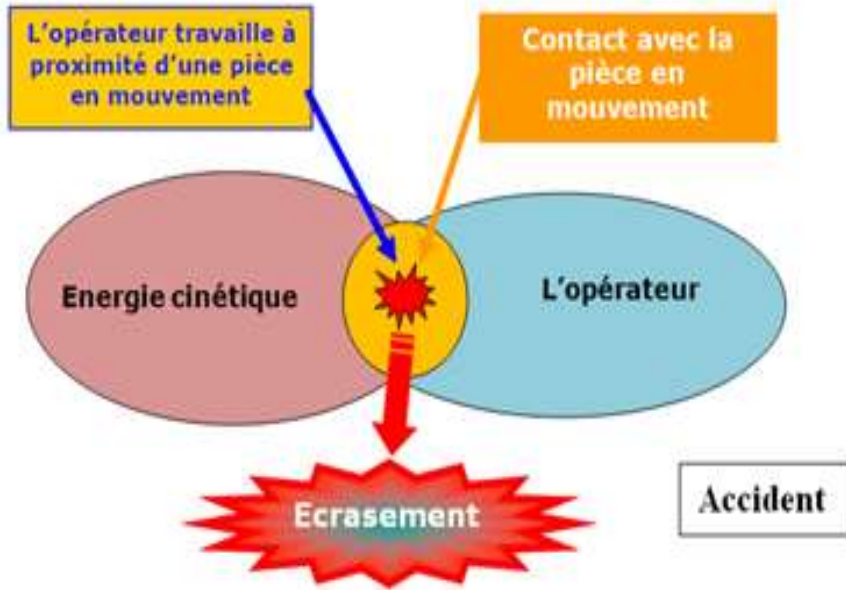
- Repérer les pièces en mouvement susceptibles d'être atteintes
- Identifier les personnes travaillant dans la machine ou à proximité
- Etudier le travail fait par ces personnes sur la machine pour y repérer les situations et les mouvements où le contact pourrait se produire



# Risque mécanique

Les phénomènes dangereux peuvent être qualifiés de manière à faire apparaître la nature du dommage potentiel, on parlera alors :

- ❖ d'écrasement ;
- ❖ de cisaillement, de coupure ou de sectionnement ;
- ❖ de happement, d'enroulement, d'entraînement, d'engagement ou d'emprisonnement ;
- ❖ de chocs avec des éléments solides ;
- ❖ de perforation ou de piqûre ;
- ❖ d'abrasion ;
- ❖ de choc ou de projection de fluides, notamment sous pression.



## Ces phénomènes dangereux sont conditionnés par les facteurs suivants :

- ❑ forme (éléments coupants, arêtes vives, pièces de forme aigüe) d'éléments mobiles ou immobiles ;
- ❑ disposition qui peut créer des zones d'écrasement, de cisaillement, de happement, de perforation ou de piqûre lorsque des éléments sont en mouvement ;
- ❑ masse et stabilité (énergie potentielle d'éléments qui peuvent se déplacer) ;
- ❑ masse et vitesse (énergie cinétique d'éléments en mouvement contrôlé ou incontrôlé) ;
- ❑ accélération/décélération ;
- ❑ insuffisance de la résistance mécanique qui peut engendrer des ruptures ou des éclatements dangereux ;
- ❑ énergie potentielle d'éléments élastiques (ressorts) ou de liquides ou de gaz sous pression ou sous vide ;



© Patrick Delapierre pour l'INRS

**Chariot élévateur dans un centre logistique**



© Gaël Kerbaol/INRS

**Presse plieuse**



© Gaël Kerbaol/INRS

**Carottage de béton**



© Rodolphe Escher pour l'INRS

**Filmeuse automatique**

# Risque mécanique

La démarche générale de prévention des risques permet de maîtriser le risque mécanique. Le risque mécanique est indissociable de l'utilisation d'un équipement de travail. Les risques d'accidents du travail doivent être pris en compte dès la conception par un ensemble de mesures de prévention : suppression des phénomènes dangereux, mise en place de protecteurs et de dispositifs de protection... Le concepteur doit non seulement prendre en compte les conditions normales d'utilisation (installation, production, maintenance, réglage...), mais également les situations anormales prévisibles.



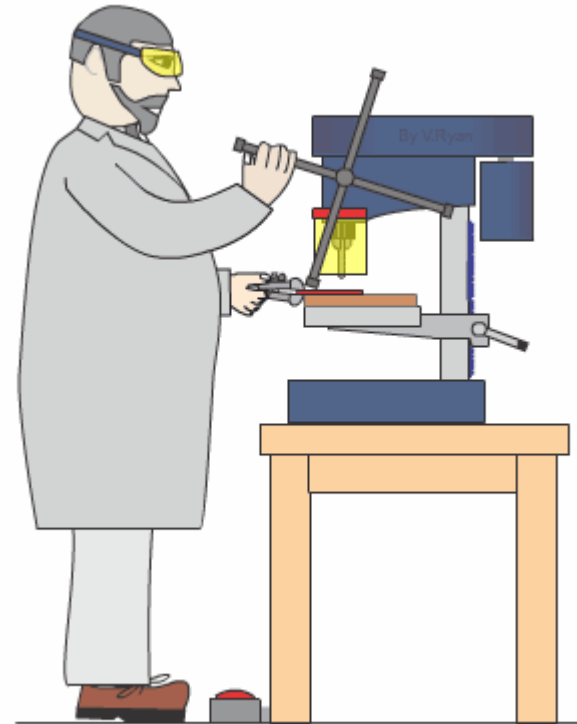
© Guillaume J. Plisson pour l'INRS

Protections matérielles et immatérielles

# Risque mécanique

## Principes de protection:

- ✓ Par éloignement
- ✓ Par obstacles
  - Protecteurs fixes
  - Protecteurs mobiles
- ✓ Par détection de personnes
  - Immatérielle
  - Sensible
- ✓ Par limitation des efforts et de l'énergie
  - Consignation



# Exercices

**Exercice 1:** Madame N travaille dans une entreprise qui produit industriellement des pièces de bois afin de créer des meubles. Elle est tous les jours obligée d'utiliser la scie à ruban afin de réaliser les diverses découpes. Pour cela, elle pousse avec sa main droite les planches pour les guider sur la scie à ruban. Elle ne porte pas de gants, et sa main pourrait être entraînée par le ruban, elle s'expose à une entaille profonde de la main.

- Quel est le risque associé à cette activité?
- Schématiser le processus d'apparition du dommage.



# Exercices

**Exercice 2:** Démontrer avec deux arguments l'importance d'analyser et d'évaluer les risques professionnels.

**Exercice 3:** Indiquer si les phrases suivantes font référence à une situation dangereuse ou à un événement déclencheur.

a. Madame X utilise une scie à os pour désosser des pièces de viande.

c. Monsieur Y réalise un ravalement de façade avec des peintures solvantées.

d. Monsieur Z reçoit des projections de particules de sciures dans les yeux.

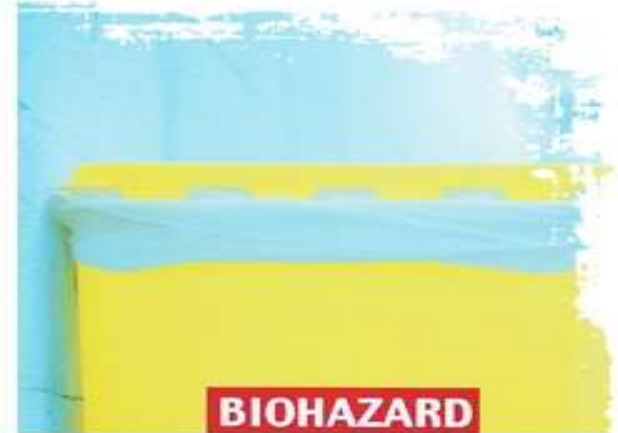
# TP 1

**Rédiger et présenter un exposé sur l'un des thèmes suivants:**

**a. Mesure du bruit sur les lieux de travail**

**c. Maladie de Raynaud**

**d. Risques liés au cisaillement, au coupure et au sectionnement**



# Réglementation

DANGER  
Biological



# Textes réglementaires régissant la santé et la sécurité au travail

- ❑ ***Loi n° 83-13 du 02 Juillet 83*** portant réparation des accidents du travail et maladies professionnelles, modifiée par l'ordonnance n° 96-19 du 06 Juillet 1996.
- ❑ ***Loi n° 85-05 du 16-02-1985*** relative à la protection et à la promotion de la santé.
- ❑ ***Loi n° 88-07 du 26 Janvier 88*** relative à l'hygiène, la sécurité et la médecine du travail.
- ❑ ***Décret présidentiel n° 06-59 du 12 Moharram 1427 correspondant au 11 Février 2006*** portant ratification de la convention 155 concernant la sécurité, la santé des travailleurs et le milieu de travail, adoptée à Genève le 22 Juin 1981.

( Articles 4,7,16)

Te

té

<p>—★—</p> <p><b>Décret exécutif n° 05-09 du 27 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 8 janvier 2005 relatif aux commissions paritaires et aux préposés à l'hygiène et à la sécurité.</b></p> <p>—</p> <p>Le Chef du Gouvernement,</p> <p>Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale,</p> <p>Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;</p>	<p>prévention des risques professionnels ;</p> <p><b>Décrète :</b></p> <p><b>CHAPITRE I</b></p> <p><b>DISPOSITIONS GENERALES</b></p> <p>Article 1er. — Le présent décret a pour objet, de fixer en application de l'article 23 de la loi n° 88-07 du 26 janvier 1988 susvisée, les dispositions applicables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— aux commissions paritaires d'hygiène et de sécurité ;</li> <li>— aux préposés permanents et aux préposés à l'hygiène et à la sécurité.</li> </ul>
--	--

□ Dé  
par  
dar

tions  
duits

□ Dé  
par

sions

□ Dé  
d'o  
des  
pro

tions  
ation  
ques

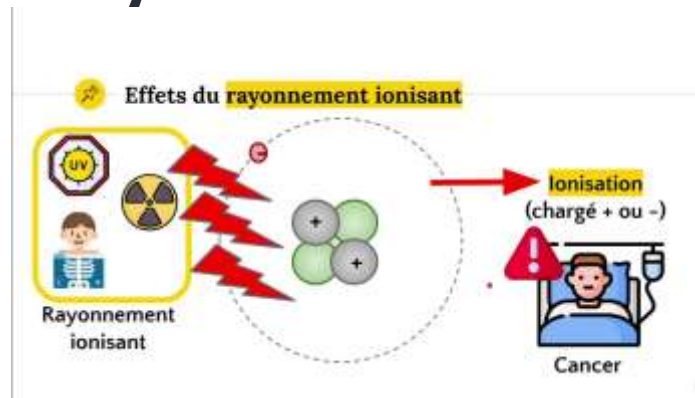
<p>28 Dhou El Kaada 1425 9 janvier 2005</p>	<p><b>JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 04</b></p>	<p>17</p>
<p>Art. 2. — Les commissions paritaires d'hygiène et de sécurité, désignées ci-après, les «commissions d'entreprise» sont instituées au sein de chaque organisme employeur occupant plus de neuf (9) travailleurs dont la relation de travail est à durée indéterminée.</p>	<p>l'organisme employeur, les informations, ainsi que les moyens matériels nécessaires à l'exercice de leurs missions.</p>	<p>Art. 6. — Les commissions d'unité sont associées à toute enquête menée à l'occasion de chaque accident du</p>

# Textes réglementaires régissant la santé et la sécurité au travail

- ❑ **Décret exécutif n°91- 05 du 19 Janvier 1991** relatif aux prescriptions générales de protection applicables en matière d'hygiène et de sécurité en milieu de travail.
- ❑ **Décret exécutif n°97- 424 du 11 Novembre 1997** relatif à la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles.
- ❑ **Décret n°05-117 du 11-04-05** fixant les mesures de protection contre les rayonnements ionisants.
- ❑ **Décret exécutif 01-342 du 28 octobre 2001** relatif aux prescriptions particulières de protection et de sécurité des travailleurs contre les risques électriques au sein des organismes employeurs.
- ❑ **Décret exécutif 01-342 du 28 octobre 2001** fixant la composition, les attributions et fonctionnement de la commission nationale d'homologation des normes d'efficacité des produits, dispositifs ou appareils de protection

# Textes réglementaires régissant la santé et la sécurité au travail

- ❑ **Décret présidentiel 06-59 du 12 février 2006** portant sur la ratification de la convention 155 concernant la sécurité, la santé des travailleurs et le milieu de travail, adoptée à Genève le 22 juin 1981.
- ❑ **Décret 86-132 du 27 mai 1986** fixant les règles de protection des travailleurs contre les risques de rayonnements ionisants ainsi que celles relatives au contrôle de la détention et de l'utilisation des substances radioactives émettant des rayonnements ionisants.



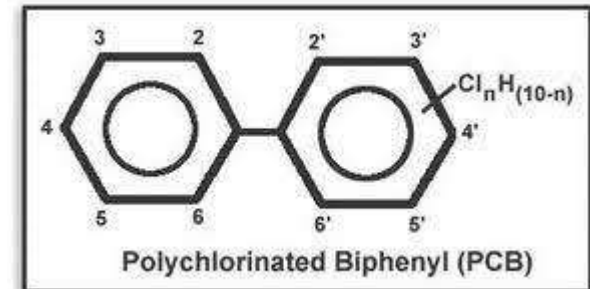
- ❑ **Directive Générale D-497** relative à la Sécurité des Installations et des Travailleurs.

# Textes réglementaires régissant la santé et la sécurité au travail

- ❑ **Instruction technique n°006 du 10-08-85** relative à la prévention des risques liés aux PCB et à la conduite à tenir en cas d'accident, Circulaire interministérielle du 4-12-85 relative aux askarels,

**Note:** Souvent plus connu sous la dénomination commerciale de Pyralène ou Askarel, le PCB est un liquide isolant que l'on trouve dans le cœur de certains appareils électriques comme les transformateurs, les cellules, les condensateurs ou certains radiateurs à bain d'huile.

Les askarels sont des huiles hautement toxique et non biodégradable.



- ❑ **Instruction n°009 du 29-07-86** relative à la protection de la santé des travailleurs exposés aux nuisances sonores.
- ❑ **Instruction n°540 du 22-12-87** relative à la protection des risques d'hépatites virales en milieu hospitalier.

# Textes réglementaires régissant la santé et la sécurité au travail

- ❑ **Arrêté n°3-133 du 21-10-1993** portant fixation de la liste des maladies présumées de régime professionnel,
- ❑ **Arrêté interministériel du 09 juin 1997** fixant la liste des travaux sont fortement exposés aux risques professionnels.
- ❑ **Arrêté interministériel du 01-10-2003** relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de l'amiante.



# Devoir de maison- Travail individuel

- Lire attentivement la Loi n° 85-05 du 16-02-1985 et faire un petit résumé en discutant les règles générales.
- Remarques:
  - Le résumé ne doit pas dépasser 20 lignes.
  - Le résumé doit être rédigé à la main.

